

# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### RESTRICTION DE CIRCULATION

---

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de Monsieur Jacques PILLAIN d'effectuer des travaux de rénovation de sa toiture à Conchil-le-Temple.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La circulation routière subira des restrictions devant le 5 Impasse de la Marée à Conchil-le-Temple du dimanche 10 août 2025 au dimanche 31 août 2025.

**ARTICLE 2** : Ces restrictions consisteront en :

- **Empiètement sur la chaussée suite à l'installation d'un échafaudage devant le domicile de Monsieur Jacques PILLAIN.**

**ARTICLE 3** : Monsieur Jacques PILLAIN sera chargé de l'application de ces restrictions de circulation pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à Monsieur Jacques PILLAIN et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 18/07/2025

Le Maire,  
  
Daniel DUBOIS

